

BIEN SIGNER SON CONTRAT S17



Un contrat doit obligatoirement être paraphé, daté et signé par le/les producteur(s) et l'acheteur, et accompagné de l'attestation sur l'honneur de conformité producteur/installateur dûment renseignée et signée.

- Le contrat doit être imprimé en 2 exemplaires identiques et accompagné de 2 exemplaires de l'attestation sur l'honneur de conformité producteur/installateur.



Si vous êtes un particulier, vous n'avez pas à renseigner les éléments suivants : capital social et siège social.

- Sur toutes les pages du contrat, il faut parapher (initiales nom + prénom) en bas à droite sous « Producteur », hormis sur la dernière page.

- Sur la dernière page du contrat il faut signer, dater et indiquer la qualité du signataire (si mandataire ou professionnel)



Si vous êtes mandataire, vous devez fournir le mandat correspondant (modèles sur www.edf-oa.fr)

Contrat conforme au modèle approuvé par le ministre chargé de l'énergie le 4 janvier 2018

**CONTRAT D'ACHAT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS UTILISANT L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ET
BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ "S17 v1-0"**
VERSION 2-01

CONDITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES

Contrat n° :

Le présent Contrat est conclu en vertu d'une demande de Contrat effectuée sur la base de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts nettes que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

Les pièces constitutives du Contrat sont :

- les présentes Conditions Particulières, adaptées aux caractéristiques de l'installation du Producteur,
- les Conditions Générales « S17 V1-0 » et leurs annexes,
- l'attestation sur l'honneur de conformité de l'installation telle que définie à l'article 9 des Conditions Générales
- le cas échéant, l'accord de rattachement au périmètre d'équilibre du Cocontractant

En cas de contradiction ou de différence entre ces pièces, chacune d'elles prévaut sur la suivante selon l'ordre établi ci-dessus. Le Producteur et le Cocontractant reconnaissent avoir une parfaite connaissance des pièces constitutives du Contrat.

Entre **ELECTRICITE DE FRANCE**, Société Anonyme au capital de 1 505 133 838 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° 552 081 317, dont le siège social est situé au 22-30 avenue de Wagram 75008 PARIS, domicilié à : _____

dénoté(e) ci-après « le Cocontractant », dénoté(e) ci-après « le Producteur », ensemble dénotés « les Parties »

1 - CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION

1.1 Identification de l'installation

Nom de l'installation : _____
Adresse : _____ Commune : _____
Code postal : _____
Numéro d'affaire de raccordement : _____

1.2 Caractéristiques principales

Les caractéristiques principales de l'installation sont décrites dans la demande complète de raccordement, éventuellement modifiée.

Elles comprennent notamment les informations suivantes :

- Puissance crête installée : P = 3.0 kWc
- Somme des puissances crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même site d'implantation, dont les demandes complètes de raccordement au réseau public ont été déposées dans les dix-huit mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au réseau public de l'installation objet du présent contrat : Q = 0 kWc
- Existence d'un dispositif de stockage de l'électricité : Non
- Nature de l'installation : installation respectant les seuls critères généraux d'implantation (installation non intégrée au bâti)

1.3 Attestation sur l'honneur

Le Producteur atteste sur l'honneur que l'installation objet du Contrat est mise en service pour la première fois après la date de publication de l'Arrêté du 9 mai 2017 et que ses organes fondamentaux (notamment onduleur(s), générateur(s))

Cocontractant : _____ Page 1 sur 3 Producteur : _____

LE COCONTRACTANT Représenté par En sa qualité de Date de signature : Signature et cachet (le cas échéant) :	LE PRODUCTEUR (ou son mandataire) Représenté par (Nom, Prénom) En sa qualité de Date de signature : Signature et cachet (le cas échéant) :
--	---



Règles de signature

Titulaires du contrat	Signatures requises
M <u>et</u> Mme X (même nom)	Les signatures de M <u>et</u> de Mme X (les deux titulaires doivent signer)
M <u>ou</u> Mme X (même nom)	Les signatures de M <u>ou</u> de Mme X (un seul des deux titulaires peut signer)
M X <u>et</u> Mme Y (nom différent)	Les signatures de M X <u>et</u> de Mme Y (les deux titulaires doivent signer)
M X <u>ou</u> Mme Y (nom différent)	Les signatures de M X <u>ou</u> de Mme Y (un seul des deux titulaires peut signer)

BIEN REMPLIR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU PRODUCTEUR ET DE L'INSTALLATEUR

L'attestation sur l'honneur est disponible sur le site www.edf-oa.fr

ATTESTATION PRODUCTEUR

- Le n° du contrat commence par BTA et comporte 7 chiffres
- Le nom du producteur correspond au titulaire du contrat
- L'adresse de l'installation correspond à celle du site de production
- La date de l'achèvement de l'installation est OBLIGATOIRE. Elle est indiquée sur l'attestation Consuel.
- Indiquer le nom du signataire : producteur ou mandataire
- Ne pas oublier d'indiquer la date et le lieu
- Le producteur (ou son mandataire) doit indiquer : nom, qualité et signer l'attestation

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU PRODUCTEUR ET DE L'INSTALLATEUR
CONTRAT « S17 »

NUMERO DE CONTRAT :
NOM DU PRODUCTEUR :
ADRESSE DE L'INSTALLATION :
DATE D'ACHEVEMENT DE L'INSTALLATION (selon la date de livraison du matériel) :
DATE OBLIGATOIRE :

Attestation sur l'honneur de PRODUCTEUR

Je soussigné(s) **Monsieur/Madame**
agissant en l'honneur, en qualité de **producteur** de l'installation photovoltaïque objet de ce contrat d'achat notamment et de son mandat de ce dernier*, qu'en date d'achèvement :

- l'installation est conforme aux éléments définis à l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées ou bientôt implantées (usage réseau photovoltaïque, (ci-après « l'Arrêté ») et notamment que la puissance Q déclarée au titre du 7° de l'article 3 de l'Arrêté est conforme à la définition de l'annexe 1 et aux règles prévues à l'annexe 3 du présent arrêté ;
- l'installation a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité prévues à l'article 8 et à l'annexe 2 de l'Arrêté en correspondance avec le tarif demandé ;
- si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité, avec ou sans en place un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'installation de production.

Je m'engage à apporter la preuve de ces affirmations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des caractéristiques techniques auxquelles se réfère la production d'une attestation faisant état de données matérielles associées et, notamment, de l'article 441-7 principalement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de données matérielles associées ».

Pour valoir ce que de droit :
Fait le
Le

Nom, qualité et signature (Producteur ou Mandataire) :

(*) Si mandataire, joindre un mandat complet et signé disponible sur le site <http://www.edf-oa.fr>.

* Lorsque d'autres installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 2), l'atteste avant tout à la présente attestation, en plus de toutes autres installations, en précisant les distances entre les installations. Page 1 sur 1

ATTESTATION INSTALLATEUR

- Le n° du contrat commence par BTA et comporte 7 chiffres
- Indiquer le nom et la qualité du signataire, le nom de la société installatrice et l'adresse de son siège social
- L'installateur doit indiquer les caractéristiques de l'installation (les 9 champs doivent tous être complétés).
- Ne pas oublier d'indiquer la date et le lieu
- Indiquer le nom du signataire et sa qualité. Apposer le cachet de la société et signer.

Numero de contrat : BTA.....

Attestation sur l'honneur de L'INSTALLATEUR de système photovoltaïque

Je soussigné(s) **Monsieur/Madame**
(Nom de l'entreprise installatrice) :
(Adresse de son siège social) :

En qualité de

Je soussigné(s) agissant en l'honneur, en qualité de **installateur** de système photovoltaïque objet de ce présent Contrat d'achat, qu'en date d'achèvement :

- Les ouvrages réalisés pour compléter l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, conformément aux règles de conception et de réalisation issues des normes, des règles professionnelles, ou des évaluations techniques issues du produit, du dimensionnement de l'ouvrage et de l'installation des travaux produits dans le cadre d'une procédure régulière d'évaluation, ou toutes autres règles applicables d'autres pays membres de l'Union européenne acceptées ;
- Pour les installations de puissance inférieure ou égale à 9 kWc dont la demande complète de raccordement est effective après le 30 septembre 2017, et pour toutes les installations dont la demande complète de raccordement est effective après le 31 décembre 2017, je dispose de qualifications ou certifications professionnelles pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui correspondent au type d'installation réalisée et à la taille de chantier ;
- avec l'accord des matériels de construction suivants :
 - Produit :
 - Marque :
 - Référence :
 - Nom du fabricant :
 - Composant (si différent) :
 - Marque :
 - Référence :
 - Données du fabricant :
 - Support (si différent) :
 - Marque :
 - Référence :
 - Données du fabricant :

Je m'engage à apporter la preuve de ces affirmations sur simple demande de l'autorité administrative compétente. J'indique avoir pris connaissance des caractéristiques techniques auxquelles se réfère la production d'une attestation faisant état de données matérielles associées et, notamment, de l'article 441-7 principalement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de données matérielles associées ».

Pour valoir ce que de droit :
Fait le
Le

Nom, qualité et signature et cachet (Installateur) :

Cette attestation est à remplir et à retourner au fournisseur et à renvoyer à EDF OA, avec votre contrat signé. A peine d'absence de votre contrat sur l'adresse producteur sur le site www.edf-oa.fr, vous recevrez un courriel vous précisant les modalités de renvoi de vos documents. Page 1 sur 1

Une attestation incomplète ou mal renseignée sera automatiquement retournée.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE SITUATION ?



Lorsque plusieurs installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 3, de l'arrêté du 9 mai 2017), le producteur doit joindre au contrat un plan de situation desdites installations, en précisant leurs références (BTA...) et les distances entre les installations.

Ce document est contractuel il doit être fourni simultanément avec les attestations producteurs et installateurs.

Sans ce document, votre contrat ne pourra pas être signé.

1.2 Caractéristiques principales

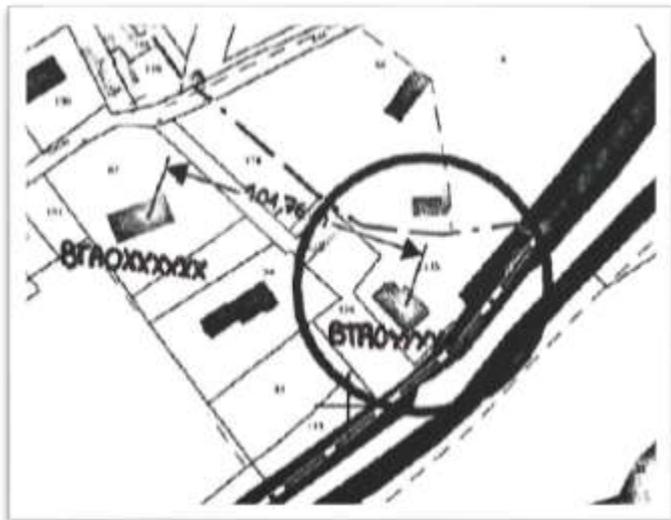
Les caractéristiques principales de l'installation sont décrites dans la demande complète de raccordement, éventuellement modifiée.

Elles comprennent notamment les informations suivantes :

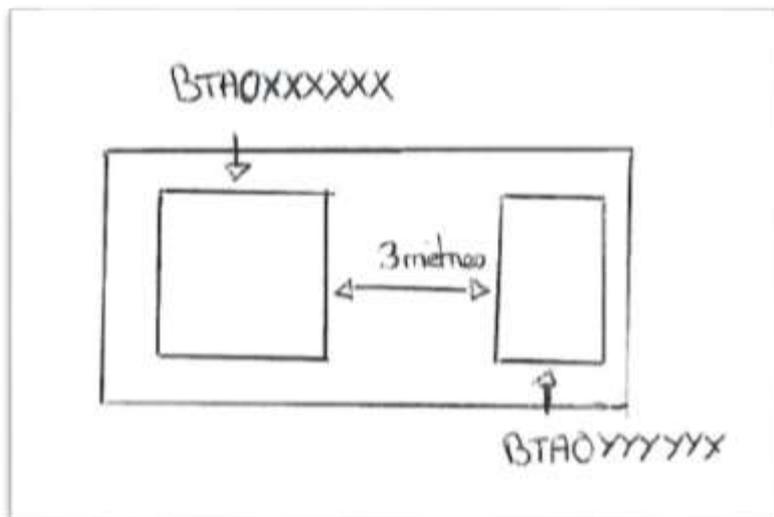
- Puissance crête installée : $P = 3,0 \text{ kWc}$
- Somme des puissances crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même site d'implantation, dont les demandes complètes de raccordement au réseau public ont été déposées dans les dix-huit mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au réseau public de l'installation objet du présent contrat : $Q = 3 \text{ kWc}$

Exemples de Plan de situation

Exemple 1 : Plan cadastral



Exemple 2 : Dessin



Exemple 3 : Photo

